



PRÉFET DE LA RÉGION  
NORD - PAS-DE-CALAIS

Comité de Pilotage du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat

Séance du 18 septembre 2013

**Présentation du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH)**

Lors de la Conférence Environnementale de septembre 2012, la rénovation énergétique de l'habitat a été désignée comme un des projets prioritaires du gouvernement. Par la suite, le Président de la République a annoncé le 21 mars 2013 le relèvement de l'objectif national de rénovation énergétique à 500 000 logements par an d'ici 2017, dont 120 000 logements sociaux.

Le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (ou PREH) est la déclinaison opérationnelle de cet objectif. Une circulaire en date du 22 juillet en précise les contours et propose une mise en œuvre territorialisée sous l'égide du préfet de région.

**I- Données régionales sur le parc de logement et objectif régional du Plan de rénovation énergétique de l'habitat.**

La région Nord-Pas de Calais compte 1 750 000 logements individuels ou collectifs, gérés pour 20% d'entre eux par des bailleurs sociaux et détenus à 80% par des propriétaires privés.

La majeure partie de ces logements (80%) a été construite avant 1990. Ces logements coûteux à chauffer génèrent des émissions de gaz à effet de serre tout en étant d'un confort et d'une qualité sanitaire insuffisante. 68% de ces logements sont très consommateurs d'énergie (étiquettes DPE E, F et G) contre 57% en France. 85% de ces logements très consommateurs d'énergie ont été construits avant 1975.

**Au vu de ces données, on peut estimer que le gisement régional de logements à rénover s'élève à environ 1 million de logements datant d'avant 1975.**

Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) du Nord Pas-de-Calais, co-élaboré par l'Etat et la Région, prévoit ainsi un véritable changement d'échelle, un quadruplement du rythme annuel des réhabilitations de logement dans la région, et fixe l'objectif d'achever la réhabilitation thermique des logements antérieurs à 1975 d'ici 20 ans, soit un **rythme de 50 000 logements par an**. Les travaux d'élaboration du SRCAE ont par ailleurs démontré l'impératif d'accentuer simultanément la qualité des réhabilitations.

Le parc privé ancien représente dans la région le plus important gisement d'intervention. C'est aussi pour ce parc de logement que la chaîne d'intervention et l'articulation des acteurs locaux est la plus complexe.

Compte tenu du profil social des occupants de ces logements, le parc privé ancien régional est tout particulièrement concerné par la précarité énergétique, au croisement des dimensions sociale et environnementale. Les conséquences en sont : les impayés, l'endettement progressif, les coupures d'énergies, les restrictions et privations de chauffage, les problèmes de santé et enfin le repli sur soi et l'isolement social.

**L'objectif régional du plan de rénovation énergétique de l'habitat est fixé à 50 000 logements rénovés par an d'ici 2017, soit 10 % de l'objectif national.**

## **II- Plan d'action**

Le PREH est un plan d'actions en trois volets qui vise à :

- enclencher la décision de rénovation chez les particuliers ;
- financer la rénovation, en apportant des aides ;
- mobiliser les professionnels, pour garantir la qualité des rénovations.

Dans un premier temps, entre septembre et décembre 2013, l'accent est mis sur le premier volet « enclencher la décision de rénovation » par :

- le lancement d'une **campagne de communication** (TV, radio, presse écrite, site internet dédié). La date prévisionnelle de lancement est le 21 octobre 2013. Des kits de communication seront distribués aux acteurs du PREH pour la relayer au niveau local. Cette campagne vise à créer une « marque » PREH connue puis reconnue.

- la mise en place d'un **guichet unique national**, c'est à dire une plate-forme téléphonique (numéro azur<sup>1</sup>) 0810 140 240 et un site internet.

Le guichet unique national, opérationnel en septembre 2013, a pour mission de dispenser les premières informations techniques et financières simples au sujet de la rénovation énergétique puis d'orienter immédiatement les particuliers vers un **réseau de proximité** constitué au niveau régional (voir la fiche guichet unique).

Le second volet « financer la rénovation » se traite en parallèle. Une fiche régionale dédiée est consacrée à ce sujet et un « guides des aides » a été fourni par l'administration centrale.

Le troisième volet « mobiliser les professionnels » est tout autant prioritaire. Dans le prolongement des missions déjà effectuées par les services déconcentrés, deux buts sont recherchés : tout d'abord le développement économique puisque toutes les études (dont la dernière étude régionale du C2RP) reconnaissent à la rénovation énergétique un potentiel élevé en termes de création d'emploi. Ensuite, la mobilisation des professionnels vise à garantir la qualité des rénovations et leur pérennité permettant de générer sur la durée de véritables économies d'énergie.

## **III- Gouvernance**

Au niveau national, le PREH est copiloté par les cabinets du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie et du Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement. Participant au Comité de pilotage les opérateurs (ADEME, ANAH, ANIL), les associations de collectivités, une DREAL (Rhône-Alpes) et une DDT (Aube).

Au niveau régional, la circulaire du 22 juillet prévoit que le pilotage et la coordination sont assurés par le préfet de région, appuyé par la DREAL, en lien étroit avec les préfets de département, appuyés par les DDTM, et avec la direction régionale de l'ADEME.

Toutefois, une certaine souplesse est laissée à l'organisation du PREH en région. Il est attendu de ne pas multiplier les structures concurrentes et de s'appuyer au maximum sur l'existant. **Aussi, est mis en place un Comité de Pilotage régional émanant du CRH étendu à quelques participants indispensables.**

Le Comité de pilotage rassemble ainsi :

- les collectivités : EPCI délégataires des aides à la pierre, EPCI membres du bureau du CRH ainsi que le Conseil Régional et les Conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais.
- les professionnels intervenant dans les domaines du logement, de la construction ou de la mise en œuvre des moyens financiers correspondants
- des acteurs sociaux
- des énergéticiens
- de services de l'État
- la direction régionale de l'ADEME

Afin de mettre en œuvre plus spécifiquement le 3ème volet « mobiliser les professionnels » un comité des professionnels de la construction et du bâtiment sera réuni par le DREAL le 7 octobre 2013. Il appartient au Comité de pilotage du PREH en région de transmettre une feuille de route à ce comité des professionnels

---

1 Coût de communication standard

pour orienter son action.

#### **IV – Calendrier national et régional**

Au niveau national :

- 21 mars 2013 : annonce du plan de rénovation énergétique par le Président de la République
- 22 juillet 2013 : circulaire sur la territorialisation du plan
- 20 août 2013 : début des tests du guichet unique. Le numéro unique et le réseau de proximité doivent être en place
- mi-septembre 2013 : présentation du Plan de rénovation énergétique de l'habitat par les deux ministres .
- 21 octobre 2013 : lancement de la campagne de communication nationale sur le PREH

Au niveau régional :

- Juillet-Août : travail de cartographie et de mise en réseau des points d'information-conseil (DREAL, DDTMs, DR ADEME)
- 18 septembre 2013 : lancement du Plan de Rénovation énergétique de l'habitat en région Nord-Pas-de-Calais. 1<sup>er</sup> Comité de pilotage présidé par le préfet de région.
- 20 septembre 2013 : réunion d'information à destination des collectivités locales et des points d'information et de conseil du département du Nord (pilotage DDTM59)
- 23 septembre 2013 : réunion d'information à destination des collectivités locales et des points d'information et de conseil du département du Pas-de-Calais (pilotage DDTM62)
- 7 octobre 2013 : 1<sup>ère</sup> réunion du Comité des professionnels.